



Problème servitude? eaux pluviales

Par **nouchlou**, le **05/11/2010** à **19:16**

Bonjour, je souhaiterais avoir un renseignement. Mon papa (maintenant décédé) a signé avec son voisin (il y a 28 ans) un document (sans notaire, ni avocat) autorisant celui-ci à évacuer les eaux de pluie sur son terrain. Je crois qu'un article du code civil le 641 explique que chaque propriétaire doit faire évacuer les eaux pluviales sur son propre terrain. Les maisons sont mitoyennes et dans un lotissement communal. Est-ce que ce document signé uniquement par mon papa est valide? Comment faire pour annuler cela? Merci du renseignement.